

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit des nouvelles technologies, de
l'informatique et de la consommation
Vie Professionnelle

Niveau :

1. initiation

Date

Vendredi 16 mars 2018

Horaires

De 09 h 00 à 12 h 00
et de 13h30 à 16h30

Lieu de la formation

Hôtel Ponsardin – Salle de réunion Bertrand de Mun
30 rue Cérès – 51100 REIMS

Intervenant(s)

Maître Stéphanie BROGGINI, Avocat au Barreau de Besançon,
Avocat associé Cabinet ISACC
M. Laurent BRAULT, PDG MDK Solutions

Prérequis : aucun prérequis

Méthode pédagogique : formation associant aspects théoriques et pratiques
(exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenante

Objectif de la formation :

Se mettre en conformité dans son cabinet et comprendre le Règlement Européen sur la
protection des données personnelles

Programme :

- I. PRESENTATION DU RGPD :
 - Définitions générales
 - Grands principes
- II. CO-RESPONSABILITE ENTRE LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET LE SOUS-TRAITANT
 - Précautions contractuelles à prendre pour être conforme au RGPD
- III. LE DPO OU LE CHEF D'ORCHESTRE
 - Désignation, Fonction, Missions
- IV. SE METTRE EN CONFORMITE
 - Le RGPD et Moi
 - Cartographier les traitements de données personnelles
 - Identifier les actions à mener – Gérer les droits des personnes concernées
 - Principe d'accountability : organiser sa conformité
 - Adapter ses contrats – quelles préconisations techniques ?

En partenariat avec



BULLETIN D'INSCRIPTION

TOUT SAVOIR SUR LE RGPD : REGLEMENT RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 16 mars 2018

Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel Ponsardin
Salle de réunion Bertrand de Mun
30 rue Cérès
51100 REIMS

Niveau

1. initiation

Spécialisation

Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la consommation
Vie Professionnelle

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

80 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

- Avocat Salarié Avocat Libéral
 Jeune Barreau Magistrat
 Juriste Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €